



Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 5 MARS 2014

L'An Deux Mille Quatorze, le Cinq mars, à Dix Neuf Heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : Monsieur BEGUIN, Monsieur ROUX, Madame GUICHERD, Monsieur JOURDAIN, Madame BARET, Madame MIQUET, , Monsieur GELIN, Monsieur EVANGELISTA, Monsieur LAFONT, Monsieur PARTRAT, Monsieur SAUNIER.

Monsieur JOURDAIN présente un pouvoir de Monsieur DENISSIEUX

Monsieur ROUX présente un pouvoir de Monsieur FIORINI

Absents excusés : Madame NICOLAS

Objet : Budget primitif 2014

Considérant que M. le Président présente le budget primitif 2014 examiné par la Commission Finances réunie le 15 janvier 2014.

Que le budget primitif s'équilibre :

- En dépenses et en recettes de Fonctionnement pour un montant de : 2 450 959 €
- En dépenses et en recettes d'Investissement pour un montant de : 738 028 €

Après avoir pris connaissance des documents joints,

Après délibération, à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **VOTE** le Budget Primitif 2014,
- **APPROUVE** la présentation fonctionnelle du Budget,
- **AUTORISE** les virements de crédits nécessaires à l'ajustement des Comptes en fonction des besoins,
- **CHARGE** Monsieur le Président de mettre en application ce Budget.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 7 mars 2014

